



ARRETE N° 2024_0518

ARRETE DE VOIRIE Curage et Inspection

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
 - Vu Le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
 - Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
 - Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
 - Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
 - Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
 - VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
 - Vu le Code de la Route,
 - Vu les travaux de curage et d'inspection télévisé à réaliser par l'entreprise SOA SARP Centre Ouest domiciliée 1 allée Marius Berliet, ZI Saint Malo 37320, ESVRES SUR INDRE représentée par Monsieur CLEDJO RODRIGUE dans la rue de la Grimbonnerie, rue Chambon, rue du Bois Lorrain, rue Aristide Briand, rue des Déportés, Cour des Poneys, rue des Sablières,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de régler la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 05/08/2024, et jusqu'au 09/08/2024, le stationnement et le dépassement sera interdit et la circulation réglementée (alternance manuelle par feux tricolores) dans la rue de la Grimbonnerie, rue Chambon, rue du Bois Lorrain, rue Aristide Briand, rue des Déportés, Cour des Poneys, rue des Sablières.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise SOA SARP Centre Ouest est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise SOA SARP Centre Ouest, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise SOA SARP Centre Ouest, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 29/07/2024

Le Maire,
Denise SERRANO

Date d'affichage : 29/07/2024





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : SOA Représenté par : Clelio Rodrigue
Adresse Numéro : 1 Extension : Nom de la voie : Avenue Narcis Berliet
Code postal 87320 Localité : EVREUX Pays :
Téléphone 0247281247 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : clodigue.cledjo @ vedia.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : allée de la Grimbonnaie, allée Ramban
allée du Bois Lorrain, allée Aristide Briand, allée des Départs, allée des Bords, allée des Saules
Code postal 45700 Localité : VILLEMORIN

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Cuage et inspection télescopée
Date prévue de début des travaux : 05 08 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 05

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 05 Date de début de réglementation 05 08 2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 29 07 2024 Gomes

Nom : CLEDDO Prénom : Rodrigue Qualité : Responsable d'Exploitation



S.O.A. Société Orléanaise d'Assainissement
1 Allée Marius Berliet
Z.I. Saint-Malo
37320 ESVRES-SUR-INDRE
Tel. : 02 47 28 12 47
Fax : 02 47 28 28 03

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :
 Dénomination : SOA Représenté par : CLEDIO RODRIGUE
 Adresse Numéro : 1 Extension : Nom de la voie : allée Narius Bellet
 Code postal 37320 Localité : EXRES Pays :
 Téléphone 02 4728 1247 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : rodrigue.cledio @ vedia.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : route de la Gaimbonneuse sur chemin de la
Bois Lescaux sur Aristide Briand sur des Déportés, sur des Bruts, sur des Sédier
 Code postal 45300 Localité : VILLANNOVA
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement mètres mètres mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application Durée d'application (en jours calendaires) :

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

